



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 10 mars 2026, à la mairie.

R2603-0055

Adoption du deuxième projet de résolution – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Propriétaire des lots 3 334 352 et 6 637 352 du cadastre du Québec (chemin F.-Longuépée) – Village de Fatima

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 9 juin 2020, le Règlement n° 2020-04 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots 3 334 352 et 6 637 352 du cadastre du Québec a déposé une demande dans le cadre d'un PPCMOI;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de résolution relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise à une consultation publique le 10 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'étape suivante consiste à adopter un second projet de résolution et de soumettre celui-ci au processus d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sébastien Cyr,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le second projet de résolution du PPCMOI relativement aux lots 3 334 352 et 6 637 352 du cadastre du Québec, chemin F.-Longuépée, dans le village de Fatima aux conditions suivantes :

- Préalablement à la délivrance des permis de construction, la demanderesse devra obtenir toutes les autorisations requises, notamment auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, concernant la gestion des eaux usées du projet (installations septiques);

- Préalablement à la délivrance des permis de construction, un plan de gestion de la collecte des matières résiduelles du projet devra être approuvé par le Service des travaux publics;
- Une bande boisée minimale de 3 mètres devra être conservée aux limites de propriété du projet.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 11 mars 2026



Alexandra Vigneau, greffière